ADHÉSION 2026/2027
RENOUVELLEMENT

Votre identité

N° de licence : Nom : Prénom :

Adhésion

4 formules d'adhésion vous sont proposées. *Entourez le tarif de celle à laquelle vous adhérez*	**Randonnée**	**Marche Aquatique** donne également accès à la randonnée
Licence prise aux « Bipèdes du Goelo »	**43€**	**60€**
Si licence prise dans un autre club	**15€**	**35€**

Règlement par **chèque** à l'ordre des Bipèdes du Goëlo **mais de préférence par virement.**
RIB sur demande par le formulaire contact du site des bipèdes.

Approbation du règlement intérieur

J'atteste avoir pris connaissance du **règlement intérieur de l'association** « Bipèdes du Goëlo » et l'approuver dans son intégralité

Date et Signature précédées de la mention « Lu et approuvé »

Certificat d'Absence de Contre-Indication médicale à la pratique des activités de marche aquatique et de randonnée pédestre

Attention : L'appréciation de sa santé relève de la responsabilité de chaque pratiquant**.**
Pour le renouvellement annuel de la licence, la FFRandonnée a établi la règle suivante :
« Chaque licencié doit attester sur l'honneur avoir pris connaissance des conseils de santé. A cet effet, il signe une attestation sur l'honneur qu'il remet à son club ».
Par conséquence, nous vous prions de bien vouloir compléter cette attestation ci-dessous :

Je soussigné(e) (NOM et Prénom) ……
atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des conseils de santé de la Commission médicale de la FFR, repris sur le site des Bipèdes.
Je suis conscient(e) qu'une fausse déclaration m'expose à une annulation des garanties de l'assurance souscrite par la fédération

Fait à …… , le ……

Signature

Cas particuliers : Si vous reprenez votre activité après une interruption de deux saisons ou plus, vous devez fournir un certificat médical
Si vous envisagez de participer à des compétitions ou à des événements sportifs assimilés comme tels par la FF Randonnée, vous devez continuer à fournir obligatoirement un certificat médical de moins de 6 mois une fois tous les 3 ans.